

# L'Hôtel de Ville



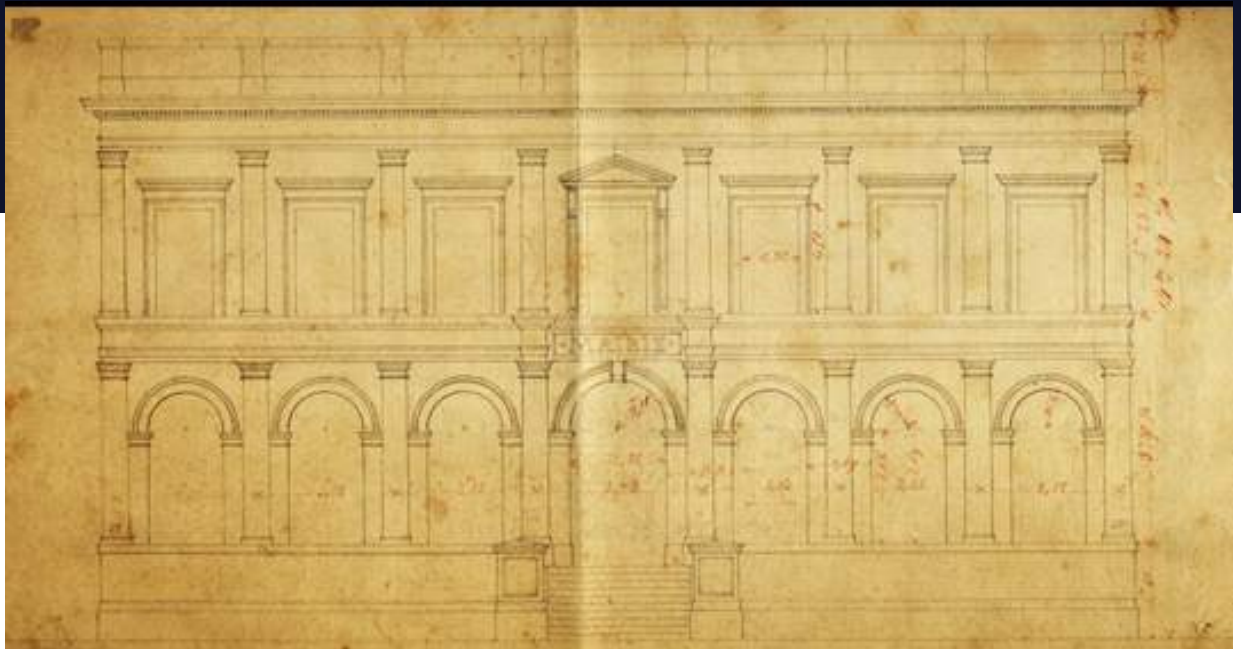
Le terme « hôtel de ville » désigne le bâtiment qui abrite la mairie principale de la ville. Le lieu désigne le siège de l'administration communale depuis la Révolution de 1789. A partir de 1884, chaque commune doit posséder un bâtiment pour l'administration. Les attributions sont multiples : état-civil, urbanisme, écoles, activités culturelles, santé, police ...



Places d'Armes au XIX siècle avec la maison de Ville, l'ancien Hôtel de Ville, Archives Municipales de Gravelines

Au 19ème siècle, la Maison de Ville ou échevinage présente depuis le Moyen Age, probablement déjà à l'emplacement de l'actuel Hôtel de Ville, menace de s'écrouler. Un nouvel hôtel de ville en pierre calcaire de Marquise est construit en 1834 par l'architecte dunkerquois, Charles Henry. La façade témoigne de l'engouement pour le néo-classicisme sous la Monarchie de Juillet.

Au rez-de-chaussée, un escalier extérieur droit conduisait à la « Chambre de la Mairie », les bureaux de l'Etat Civil, de l'octroi, des Archives Municipales et des Hospices. Au premier étage se trouvaient la salle des Fêtes, la salle de Consigne et la Chambre de discipline de la Garde Nationale. Les caves étaient destinées à contenir une citerne et à servir d'entrepôt pour les sels de la pêche.



Plan de façade de la Mairie de 1836, Archives Municipales de Gravelines